

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'un nouveau site ou d'une modification substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Free	Arrdt	20 ^{ème}
Nom de site	36_GAMBETTA_75020	Numéro	75120_070_02
Adresse du site	36, avenue Gambetta	Hauteur	R+6 (19,20 m)
Bailleur de l'immeuble	Social Hénéo	Destination	Habitations
Type d'installation	Site neuf 3G/4G (700/900/1800/2100/2600 MHz)		
Complément d'info	Installation de deux antennes dont une inactive sur un azimut. Un autre opérateur déjà présent sur le site OF (130° et 230°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	30/07/2020
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	31/07/2020
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+3 mois)	29/10/2020

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Conformément à ses obligations réglementaires, et pour contribuer à l'aménagement numérique des territoires auquel il est attaché et répondre aux attentes de ses abonnés, l'opérateur s'est engagé dans un programme soutenu de déploiement du Haut débit mobile (3G) et du très haut débit mobile (4G).		
Détail du projet	Ce projet concerne l'installation de deux antennes dont une inactive couvrant 3G et 4G (fréquences 700/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers l'azimut 80°.		
Distance des ouvrants	Lucarnes de toit entre 3,50 m et 10,00 m	Tilts (degrés)	Entre 4° et 6°
Estimation	80° < 4 V/m	Vis-à-vis (25m)	R + 6 (19,20 m)
Divers			

Incidence visuelle

Intégration antennaire	Seule la toiture est modifiée. Deux antennes dont une inactive seront installées sur le bâtiment. Les antennes seront installées en retrait de la façade sur rue, afin de minimiser l'impact visuel depuis la rue. Elles seront en partie intégrées avec un bardage à l'aspect adapté à celui existant.		
Zone technique	La zone technique sera située sur la toiture terrasse, invisible de la rue.		
Hauteur antennes/sol	22,45 m		

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Date :		
Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		

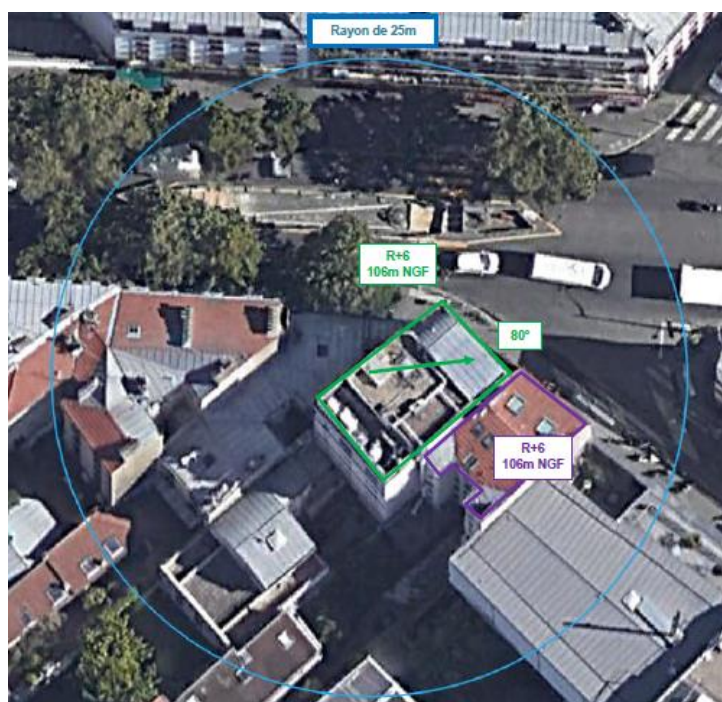
Carte du site au regard des établissements particuliers
dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
1 - Crèche Collective Municipale Malte Brun	19, rue Malte Brun 75020 Paris	R+3 15m	NON	18m	2,4 V/m soit 6,7%

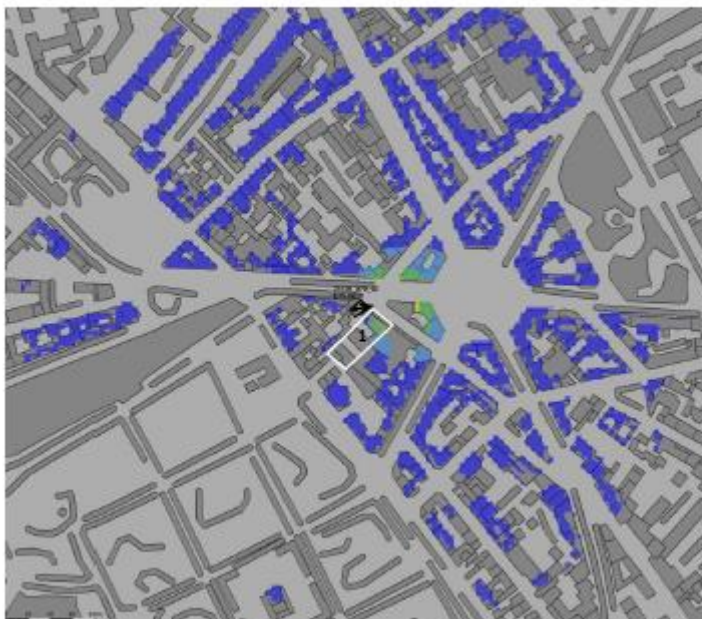
*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles
dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 80°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 16m.


Légende


	Azimut 80°
Niveau maximal	Entre 3 et 4 V/m
Hauteur	16m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE
Vue des Antennes Avant/Après
Etat de l'existant :


Etat du projet :



Vue des Azimuts

